



Commune  
de Denges

Avec le soutien de



Région  
Morges

# CHARTRE DES JARDINS



**Engagez-vous pour la biodiversité,  
adhérez à la *Charte des Jardins***



**Adhérer à la *Charte des Jardins*,  
c'est s'engager à adopter dix bonnes  
pratiques qui favorisent la survie  
des hérissons, des oiseaux, des papillons  
et de la biodiversité en général.**

À découvrir sur **www.denges.ch**

> Démarche > Charte des Jardins

## **Oui, je souhaite adhérer à la *Charte des Jardins***

Par ma signature :

- je confirme avoir pris connaissance des dix bonnes pratiques de la *Charte des Jardins* ;
- je prends « l'engagement moral » de les mettre en pratique et de respecter l'esprit de la Charte ;
- je prends note que ce document n'a « pas de valeur contractuelle » et qu'il ne peut servir à quiconque pour exercer une contrainte envers moi, mes proches ou le terrain que j'occupe ;
- je confirme avoir lu les conditions d'adhésion, de résiliation et de traitement des données disponibles sur : [www.regionmorges.ch/charte-des-jardins/conditions](http://www.regionmorges.ch/charte-des-jardins/conditions) .

Nom/Prénom

---

Adresse

---

NPA/Localité

---

Tél.

---

E-mail

---

Le jardin est à l'adresse ci-dessus

Je m'occupe moi-même de l'entretien du jardin

Le jardin est à une autre adresse\*

Le jardin est entretenu par un jardinier ou  
une entreprise

\* Adresse du jardin

---

Lieu/date

---

Signature

---

Retourner le formulaire à :

Administration communale, Route du Lac 2a, Case postale 150, 1026 Denges